



## COMPTE RENDU DU CONGRES DU 16 MARS 2019 SALLE LES TILLEULS – PLACE DE LA MAIRIE - LAIROUX

Le 16 mars 2019, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale au Lairoux (85), sur convocation écrite faite par le conseil d'administration. L'assemblée est présidée par Estelle RODON, assistée de Luce Martin, en sa qualité de secrétaire-adjointe de l'association.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu AG 2018
- Rapport moral
- Rapport activité
- Rapport financier
- Approbation des rapports
- Perspectives

### ALLOCUTION DE BIENVENUE

Estelle Rodon, présidente de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

Avant d'aborder le rapport moral et le bilan des activités, il est fait état de l'envoi dématérialisé du rapport d'activité.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu de l'assemblée générale 2018 est voté à l'unanimité.

### RAPPORT MORAL

*PRESENTE PAR ESTELLE RODON*

Le rapport moral est réalisé par Estelle Rodon, la présidente. Elle remercie tous les adhérents d'être présents ainsi que les associations Les Rouches et France Nature Environnement Vendée pour leur accueil.

Une fois de plus, l'année fut dense et les sujets variés. À noter, en particulier les actions menées avec le collectif inter-associatif dans le cadre du projet des réserves de substitution et celles menées avec les acteurs locaux dans le cadre du protocole. À noter également la 1<sup>ère</sup> édition de l'université maraîchine, en lien avec Journée mondiale zones humides, sur le thème de la gestion de l'eau. Ce nouvel événement a fait suite au travail mené avec Jacques Tapin (IFREE) et Damien Marie en 2018 pour renouveler le projet associatif. L'université maraîchine s'est très bien passée. Le dimanche 2 février 2019, 50 personnes ont participé à la sortie matinale. Et c'est environ 70 personnes qui ont participé à chaque conférence assurée par Yves Le Quellec et François-Marie Pellerin. La 2<sup>nde</sup> édition est prévue en 2020. La CDMP n'a toujours pas de nouveau stand ni de nouveau n° pour le bulletin d'information, elle n'a pas augmenté le nombre d'adhérents mais continue toutes ses actions grâce aux membres bénévoles.

# RAPPORT D'ACTIVITE

## GOUVERNANCE

La CDMP a organisé 3 conseils d'administration dont une en session extraordinaire en novembre 2018. Le bureau se réunit tous les 1ers vendredis du mois à Fontenay-le-Comte, dans les locaux dans la LPO Vendée.

## INSTANCES DE CONCERTATION

Comme chaque année, et grâce à l'implication bénévole de ses adhérents, l'association participe à différentes instances de concertation :

- Commissions Locales de l'Eau des SAGE « Lay », « Sèvre Niortaise - Marais Poitevin » et « Vendée » ;
- Comité de Bassin Loire Bretagne (CDMP en tant que membre FNE) ;
- Comité national de l'eau (CDMP en tant que membre FNE) ;
- Commission de la Nature, des Paysages et des Sites en Deux Sèvres ;
- Comités consultatifs des réserves naturelles de la Baie de l'Aiguillon, de St-Denis-du-Payré et de la Casse de la Belle-Henriette ;
- Conférences départementales de l'Eau en Deux-Sèvres, Comité de gestion de l'eau et groupes de travail 'sécheresse' des Deux-Sèvres (via DSNE) ;
- Comité de gestion de l'eau de la Vendée ;
- Comités de surveillance des retenues de substitution des programmes « Autise/Vendée/Lay » et du projet de « Sèvre-Mignon » ;
- Comité de pilotage Natura 2000 du site Marais Poitevin ;
- Conseil d'administration de l'Établissement public du Marais Poitevin (EPMP) et aux commissions et groupes de travail ;
- Comité de Pilotage MAE-C ;
- Groupes de travail mis en place par l'EPMP pour l'établissement de règlements d'eau.

En décembre 2018, la Coordination a décidé d'accompagner l'élaboration du 'Protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise – Mignon'.

## EPMP

*PRESENTE PAR ESTELLE RODON, FRANÇOIS-MARIE PELLERIN ET YVES LE QUELLEC*

L'association participe au conseil d'administration de l'EPMP, environ 3 fois par an. Pour rappel, l'EPMP dispose de la compétence eau et biodiversité. C'est l'une des seules structures collégiales, composés d'élus et de la société civile (APNE...) même si elle est déséquilibrée. En 2018, une mission interministérielle a été mandatée par les 2 ministères (Environnement et Direction Générale des Finances), chargée de faire des propositions pour rationaliser les services de l'État. Cette mission aurait souhaité la fusion de l'EPMP dans l'ARB, alors qu'au début, elle devait garder son autonomie et simplement mutualiser certains services. L'avenir reste incertain. La Coordination continue de défendre cette structure unique.

## GESTION DE L'EAU, ARRETE SECHERESSE ET RESERVES DE SUBSTITUTION

*PRESENTE PAR FRANÇOIS-MARIE PELLERIN*

### Gestion de l'eau

La gestion de l'eau avance dans le Marais poitevin. Avec l'EPMP, les discussions ont pu être mises en place notamment pour les règlements d'eau. Ça avance de manière hétérogène selon les secteurs mais ça avance. Un arrêté préfectoral sera d'autant plus efficace. L'objectif à défendre reste le même et semble compris par les différents acteurs : avoir un niveau d'eau haut en hiver et bas en été. Avant c'était inverse. Certains secteurs restent bloqués. Le sujet a également été développé par

François-Marie pendant la conférence du 12 février 2019 lors de la 1<sup>ère</sup> édition de l'Université maraîchine (cf. support sur le site web > Université maraîchine 2019).

### Arrêté sécheresse.

La gestion de la sécheresse est une gestion de crise. On raisonne par bassin versant et par secteurs du bassin. On définit des points de mesure qui vont servir de repères. Le franchissement de certains seuils doit déclencher certaines restrictions sur les prélèvements agricoles. Pour certaines activités, des restrictions moins sévères peuvent être autorisées, à condition de relever d'une liste dite 'dérogatoire', d'être déclarées –et acceptées par l'administration - avant la saison d'irrigation.. Les irrigants doivent s'organiser entre eux sous l'égide de l'OUGC afin de d'anticiper le franchissement des seuils de restrictions administratives par des auto-limitations. Pour le Marais poitevin, l'OUGC est l'EPMP. Cela fonctionne pour certains secteurs (Autize, Mignon Courance) mais pour d'autres, pas du tout (Aunis). Quand la sécheresse persiste et que les niveaux sont au plus bas, c'est l'État qui prend la main. Au-delà de certains niveaux, on arrête tout sauf les prélèvements pour l'eau potable. Actuellement, les seuils peuvent encore être améliorés. Ils sont redéfinis tous les ans.

De petites améliorations mais des améliorations quand même. Notamment, le fait d'avoir la même organisation sur les trois départements. La Coordination continue de travailler dans ce sens (avis préfectoral, etc.).

### Réserves de substitution

- 1<sup>ère</sup> réunion du groupe inter associatif Carg'eau. Décembre 2016. 2<sup>nd</sup>e réunion. Février 2017
- Enquête publique. Du 27 février au 29 mars 2017. Chaque association du collectif devait apporter sa spécificité. Avis défavorable de la Coordination suite au surdimensionnement du projet. Volumes prélevés supérieurs aux volumes actuels
- Le recours juridique. La médiation juridictionnelle
- Signature du protocole pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise-Mignon. 19 novembre 2018.

Plusieurs associations, dont d'importantes associations deux-sévriennes (DSNE et Fédé de Pêche) ont fait le pari de participer à la discussion avec la Coordination. Pour la Coordination, le sujet n'est pas d'être pour ou contre une bassine, mais de mettre en perspective les usages, dans le temps. Dans le protocole, nous avons inscrit, entre autres, que

- la partie qui reste prélevée sur les milieux soit diminuée de 20% par rapport à ce qui était écrit dans l'arrêté.
- l'éco-conditionnalité. A terme, si les irrigants, agriculteurs, éleveurs ne respectent pas les conditions, ils ne pourront pas avoir accès à l'eau.

Pas de garantie tant qu'il n'y a pas d'arrêté mais c'est le pari. Un pari sur un système collégial mis en place avec les différents acteurs (représentants de l'État, usagers, irrigants, agriculteurs, éleveurs, etc. et APNE). Nous avons tous intérêt à ce que l'accord fonctionne. La prise de risque est partagée.

Discussions et interventions des participants autour de la complexité du dossier et la dureté des échanges avec les détracteurs du protocole. Les échanges ont été violents sur les réseaux sociaux. La Coordination n'a peut-être pas assez communiqué sur le protocole et sur la position de l'association au moment de la signature. La Coordination a fait ce choix car il fallait sortir d'une logique purement binaire et avancer sur le dossier. Nous resterons vigilants et attentifs à ce qui va se passer.

## **PNR**

En février 2019, le PNR a déposé sa candidature pour obtenir le label Ramsar. Le déroulement du dossier nécessite plusieurs étapes (mois ou années). Le conseil national de protection de la nature (CNP) donne un avis favorable ou défavorable. Or, le conseil s'interroge sur la pertinence des actions durables mises en œuvre sur le territoire. Récemment, il a rédigé une note dans laquelle il demande au Ministre de pouvoir évaluer le rôle et les missions du parc et produire des conclusions à la hauteur des

enjeux du territoire. Le diagnostic posé par la Coordination en 2014, est confirmé par le Conseil. Une mission du CNPN est à prévoir. À suivre. En particulier, la définition du périmètre. Le DOCOB Natura 2000 datant de 2003.

## VOTE DU BILAN D'ACTIVITE

Il est procédé au vote du bilan d'activité. Celui-ci est validé à l'unanimité.

## BILAN(S) FINANCIER(S)

*PRESENTE PAR ESTELLE RODON*

### **BILAN 2018 ET (RE) PRESENTATION DU BILAN 2017**

On avait eu quelques soucis avec le bilan et compte de résultats 2017 lors du dernier Congrès. Les documents 2017 sont donc (re)présentés ce jour. Bilan équilibré et compte de résultats positifs grâce aux dons et aux abonnements de veille juridique pris en charge par Yves Le Quellec.

Bilan et compte de résultat 2018. Équilibré et positif avec les mêmes raisons : dons et prise en charge de la veille juridique par Yves. Il serait intéressant de comptabiliser le bénévolat.

Il est procédé au vote des bilans financiers 2017 et 2018. Ceux-ci sont validés à l'unanimité.

### **BILAN PREVISIONNEL 2019**

Le bilan prévisionnel est présenté. Concernant le bulletin d'information Marais infos, il n'y aucune source de financement. Il existe un dispositif financier (2011), le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA). Un volet Fonctionnement – innovation existe. Cela pourrait nous aider pour la publication des prochains Marais infos et pour l'organisation des futurs RDV de l'Université maraîchine ? À revoir. Dossier à faire en ligne mais pas encore sorti en mars 2019 pour Deux-Sèvres. Un changement de banque est envisagé (réduction des frais). Crédit Mutuel ?

## PERSPECTIVES

L'association souhaiterait rafraîchir son stand. Il faudrait voir si des partenariats pourraient être envisageables ou FDVA.

## RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT

- Laurie Zapata. Secrétaire. Candidate. Elle reconduit son mandat.
- Matthieu Guillot. Vice-président. Ne souhaite pas reconduire son mandat.
- Christian Errath. Membre du CA. Candidat. Il reconduit son mandat.

## PROJECTION D'UN FILM : IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST DU POITOU

Film sur l'éco pâturage.

Pour terminer ce Congrès, la présidente remercie l'assemblée et propose de partager le gâteau de pays et le verre de l'amitié.